

# **LA FILIERE APICOLE AU MAROC**

**APIMED**

**FOLIGNO/ITALIE  
Novembre 2014**

# SOMMAIRE

## •Diagnostic de la situation du secteur apicole

- Présentation du secteur apicole
- Population et races d'abeilles
- Principales plantes mellifères et régions de production de miel
- Période de production
- Différents systèmes de l'apiculture et leur état actuel
- Apiculture traditionnelle
  - Situation
  - Production
  - Productivité
- Apiculture moderne
  - Situation
  - Production
  - Productivité
- Différent modes de conduite des ruches
- Zones mellifères et le schéma de transhumance dans le pays et Etat actuel de l'apiculture moderne et traditionnelle

## •Etude de la filière apicole

- Production nationale et types de miel
- Organisation professionnelle de la filière
- Programmes de lutte contre les maladies
- Commercialisation du miel
- Consommation locale
- Exportation - importation
- Importance socio-économique de l'apiculture
- Types d'incitations aux investisseurs
- Principales contraintes de développement de la filière apicole

## •Perspectives de développement de la filière apicole

- Potentiel de production de miel
- Proposition d'une stratégie
- Actions à mettre en œuvre
- Approche et modalités de mise en œuvre

# **I - Diagnostic de la situation du secteur apicole au Maroc**

# 1-Présentation du secteur apicole

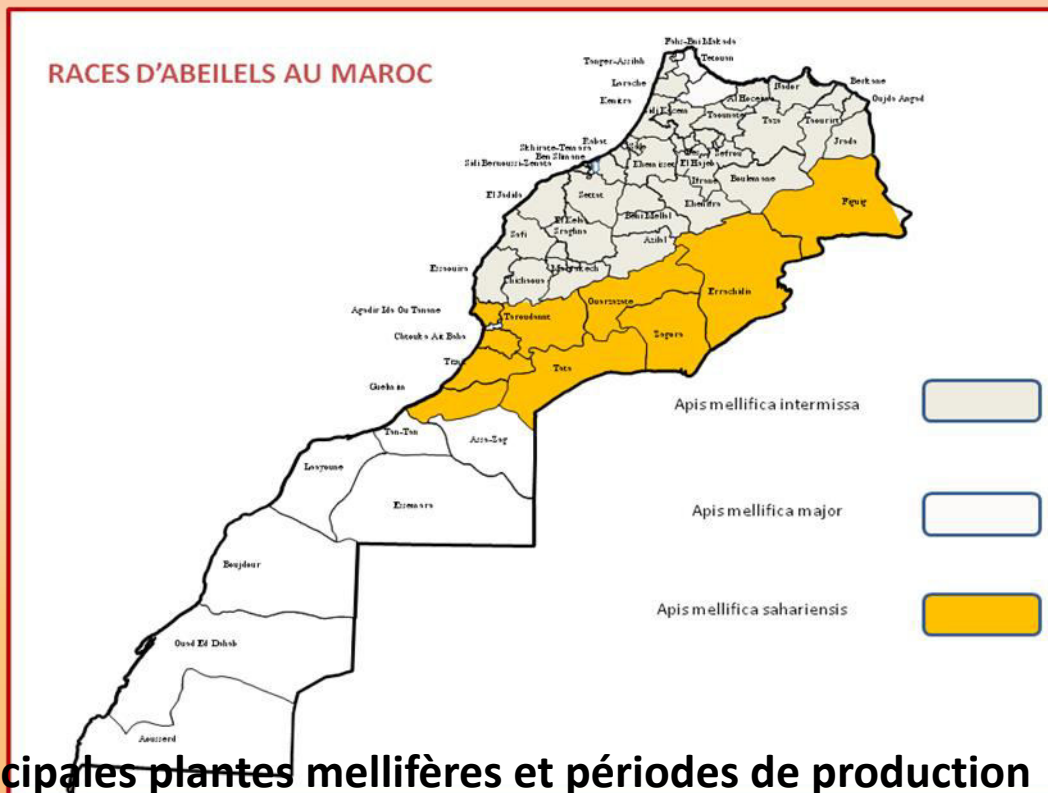
## Population et races d'abeilles

Trois races d'abeilles sont exploitées par les apiculteurs.

- La race africaine de couleur noire : *apis mellifica intermissa*, connue par l'appellation « la tellienne ». Elle est répandue dans la plupart des régions du Maroc et peuple près de 90% des effectifs des ruches. Elle se caractérise par sa parfaite adaptation au milieu, son agressivité qui est parfois excessive et par sa tendance à l'essaimage. Durant la dernière décennie, cette race est devenue peu productive en raison de son état avancé de métissage et par l'insuffisance des programmes de sélection.

- La race du nord de couleur noire grisâtre : *apis mellifica major*. Elle est répandue au nord ouest du pays, dans les régions du rif et elle s'approche de la race Espagnole *apis mellifica héberica*. Elle est moyennement productive, agressive et essaimeuse. Elle peuple près de 5 % des effectifs des ruches au Maroc.

La race jaune saharienne : *apis mellifica sahariensis*. Elle est localisée uniquement dans le sud du Maroc et de l'Algérie. Au Maroc, comme le montre la carte ci-après, elle est répandue de Figuig à Agadir et se caractérise par sa douceur, sa parfaite adaptabilité au climat saharien à des températures élevées et aux nectars concentrés ; elle est prolifique et très productive et peuple près de 5 % des effectifs des ruches au Maroc. C'est une race en voie de disparition et qui nécessite une attention particulière pour la sauvegarder et la développer. L'apiculture au sud du Maroc est l'une des rares activités génératrices de revenus avec un cycle de vie de projet court et qui nécessite des investissements relativement faibles et adaptés aux capacités des populations rurales.



## Principales plantes mellifères et périodes de production

Les potentialités apicoles sont très importantes grâce aux ressources mellifères très diversifiées, principalement les forêts d'Eucalyptus (220.000 Ha), les vergers d'agrumes et des rosacées (74.000 Ha), les cultures fourragères (bersim, luzerne... : 18.000 Ha), les cultures industrielles (coton, tournesol, colza...), les plantes naturelles de montagne: Thym, Euphorbe, Romarin, Lavande, Armoise, les plantes spontanées et les forêts avec le sous bois d'une superficie de 5 millions d'Ha.

Il est à noter que les rosacées, notamment les vergers d'agrumes connaîtront une extension importantes des superficies dans le cadre du plan Maroc Vert, ce qui va augmenter considérablement le potentiel mellifère au Maroc.

Les périodes de floraison (de production) au Maroc couvrent presque toute l'année, avec une floraison largement réduite durant la période de septembre à décembre de chaque année qui coïncide avec les périodes d'hivernage.

Le tableau suivant, présent les principales ressources mellifères et les périodes de floraison.

## **Principales plantes mellifères et périodes de production**

Les potentialités apicoles sont très importantes grâce aux ressources mellifères très diversifiées, principalement les forêts d'Eucalyptus (220.000 Ha), les vergers d'agrumes et des rosacées (74.000 Ha), les cultures fourragères (bersim, luzerne... : 18.000 Ha), les cultures industrielles (coton, tournesol, colza...), les plantes naturelles de montagne: Thym, Euphorbe, Romarin, Lavande, Armoise, les plantes spontanées et les forêts avec le sous bois d'une superficie de 5 millions d'Ha.

Il est à noter que les rosacées, notamment les vergers d'agrumes connaîtront une extension importantes des superficies dans le cadre du plan Maroc Vert, ce qui va augmenter considérablement le potentiel mellifère au Maroc.

Les périodes de floraison (de production) au Maroc couvrent presque toute l'année, avec une floraison largement réduite durant la période de septembre à décembre de chaque année qui coïncide avec les périodes d'hivernage.

Le tableau suivant, présent les principales ressources mellifères et les périodes de floraison.

Type de floraison	J	F	M	A	M	J	JL	A	S	O	N	D
Eucalyptus												
Fleurs spontanées			■	■						■		
Agrume	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Avocatiers			■	■								
Chardon							■	■	■	■		
Amandier											■	■
Acacia						■	■	■				
Lavande							■	■	■			
Euphorbe ( Zeguoum)						■	■	■				
Euphorbe (Tikiwt)						■	■	■	■			
Thym												
Romarin			■	■	■		■	■	■			
Cactus						■	■	■				
Arbousier									■	■	■	
Caroubier								■	■	■		
Jujubier							■	■	■	■	■	

## **2-Différents systèmes de l'apiculture et leur état actuel**

La filière apicole se caractérise par la dominance du secteur moderne qui représente 66% des effectifs du cheptel. En 2013, les effectifs des ruches sont estimés à 175.000 ruches et 15.000 apiculteurs pour le secteur traditionnel et 346.000 ruches et 32.000 apiculteurs pour le secteur moderne.



En plus du patrimoine génétique, c'est la principale source d'essaims et de cire pure.

Dans le sud du Maroc à Agadir, il existe le plus grand rucher collectif du monde, qui a peuplées jusqu'aux années 80, 5000 colonies traditionnelles d'abeilles sahariennes. Mais, aujourd'hui, il est dépeuplé et mérite un programme de réhabilitation et de sauvegarde.

- Production

En 2013, le secteur traditionnel a produit 1000 tonnes de miel et 200 tonnes de cire.

- Productivité

La productivité moyenne d'une ruche traditionnelle est de 3 à 6 kilogrammes de miel et 0,75 kg de cire par an.

### **Apiculture moderne**

Le secteur moderne a connu un développement important. Les effectifs des ruches sont estimés en 2013 à 346.000 ruches et 32.000 apiculteurs. Les effectifs des ruches modernes ne cessent d'augmenter grâce à la réalisation des activités génératrices de revenus dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), aux investissements privés, à la réalisation des programmes de développement de l'apiculture dans le cadre du Plan Maroc Vert par les directions régionales de l'agriculture, aux interventions des Eaux et Forêts, des bailleurs de fonds et des ONGs nationales et internationales.

Les ruches utilisées au Maroc sont de deux types: Dadant et Langstroth. Toutes les deux à 10 cadres. Cependant on assiste à un manque de standardisation des ruches et de la qualité du bois utilisé dans la fabrication de ces dernières, ce qui affecte considérablement la rentabilité des ruchers.

- Production :

L'importance des ressources mellifères a contribué largement au développement du secteur moderne. En 2013, le secteur moderne a produit 3500 tonnes de miel.

- Productivité :

La productivité moyenne d'une ruche moderne pendant cette dernière décennie est de 10 à 25 kg par an. La moyenne estimée pour les trois dernières années reste limitée entre 10 à 15kg par ruche et par an.

## **Différents modes de conduite technique des ruches**

### **Secteur traditionnel :**

Pour le secteur traditionnel, les abeilles sont élevées dans des ruches de type horizontal ; c'est un modèle de ruches qui caractérise le nord de l'Afrique.

Les ruches sont confectionnées à partir du matériel local disponible : ruches en poterie, ruches en bois ; ruches en roseaux tressées, ruches en chaîne liège, ruches dans les murs d'habitation, leur confection est manuelle et leur dimension est variable d'un apiculteur à l'autre. Le matériel technique apicole utilisé est également local.

Les ruchers sont généralement sédentaires. Les apiculteurs traditionnels pratiquent la récolte du miel et la production d'essaims pour le peuplement de leur rucher ou pour la vente. Les apiculteurs traditionnels ont tendance à préférer les ruches essaimeuses dont l'objectif de vente d'essaims.

### **Secteur moderne :**

Pour le secteur moderne les ruches utilisées sont de deux types :

- Langstroth type 10 cadres
- Dadant type 10 cadres.

Avec une dominance des ruches de type Langstroth.

Les normes des ruches ne sont pas standards, ce qui se répercute négativement sur la conduite et la productivité.

La qualité du matériel utilisé s'est améliorée ces dernières années, notamment pour les extracteurs, souvent en inox, mais les mielleries sont peu développées et nécessitent une mise à niveau.

Pendant la période de faible population, soit durant l'hiver, les apiculteurs modernes effectuent le nourrissage des colonies d'abeilles à base de sirop de sucre.

La plus part des apiculteurs pratiquent les divisions simples (ruches divisées en deux) pour la multiplication des ruchers.

Peu d'apiculteurs pratiquent l'élevage des reines et la sélection des souches productives. Mais la transhumance est largement pratiquée pour augmenter les productions de miel.

Les apiculteurs accordent beaucoup d'importance à la récolte de miel ; mais la valorisation et l'industrie de ce produit connaît beaucoup de retard et doit être améliorée surtout les conditions d'extraction, de stockage, de conditionnement, d'emballage et de vente.

## Zones mellifères et le schéma de transhumance dans le pays

Le schéma de transhumance au Maroc suit généralement le programme suivant :

- La première transhumance se fait sur les agrumes
- Période : mars-avril
- Régions : Gharb, Berkane, Tadla, Haouz et Souss
- La deuxième transhumance se fait sur les Eucalyptus : principalement l'espèce camaldelensis
- Période : mars-mai
- Région : Gharb (essentiellement)
- La troisième transhumance se fait sur les Euphorbes d'Azilal (Zgoum):
- Période : Mai –juin
- Région : Tadla-Azilal

## **Types de miel produit par région**

- Miel des agrumes
- Régions : Gharb, Berkane, Tadla, Marrakech Tansift Alhaouz et Souss Massa
- Miel d'Eucalyptus
- Région : Gharb (essentiellement) et Doukkala
- Euphorbes (Zgoum):
- Région : Tadla-Azilal
- Miel de thym:
- Régions : Errachidia, Ouarzazate, Alhaouz, Souss Massa, Essaouira, Rif et l'Oriental
- Miel de Romarin:
- Région : Errachidia et l'Oriental
- Miel de lavande:
- Région : Oulmes, Ifrane, Essaouira et le Rif
- Miel de jujubier:
- Région : Oriental, Meknès Tafilalet, Marrakech Tansift Alhaouz.
- Miel d'Euphorbe : Tikiwt
- Régions : Souss Massa et Guelmim.
- Miel de caroubier:
- Région : Tadla-Azilal et le Rif
- Miel d'arbousier:
- Région : Tétouan-Larache-Chefchaouen

## **II – Etude de la filière apicole**

## Production nationale et types de miel

En 2013, la production totale de miel est estimée à 4500 tonnes, dont 3500 tonnes produites par le secteur moderne et 1000 tonnes par le secteur traditionnel. La production de cire est estimée à 200 tonnes par an. La moyenne de consommation du miel par habitant et par an est très faible et la production nationale de ce produit ne satisfait même pas 50% des besoins. Par conséquent, le déficit est couvert par les importations

## **Organisations professionnelles de la filière**

Actuellement, la filière est organisée en une fédération interprofessionnelle marocaine de l'apiculture (FIMAP) qui regroupe des apiculteurs de 14 régions du Maroc.

Cette fédération est considérée actuellement le noyau de la profession qui jouera un rôle capital dans le développement de la filière apicole, surtout qu'elle a conclu un contrat de partenariat avec le gouvernement du Maroc en avril 2011. Ce partenariat définit la vision et la stratégie de développement de l'apiculture au Maroc à l'horizon 2020.

Dans l'objectif d'agir en synergie avec les pays du Maghreb, la FIMAP a conclu en novembre 2011 une convention de partenariat avec la Fédération Algérienne des Associations des Apiculteurs. Ce partenariat sera le noyau de création d'une fédération maghrébine pour le développement de la filière dans la région.

Aussi, la profession nécessite des efforts importants pour son renforcement et améliorer davantage sa représentativité.

La législation apicole au Maroc doit être actualisée et mise à niveau pour accompagner le rythme actuel de développement et répondre aux besoins des professionnels. Surtout en matière de contrôle de la qualité des produits de la ruche en général et du miel en particulier.



## **Programme de lutte contre les maladies**

Les maladies les plus fréquentes dans les ruchers sont : la varroase, les loques : américaine et européenne et la fausse teigne. La nosémosse est peu rencontrée.

Au Maroc, l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) est l'institution chargée des programmes sanitaires de la filière apicole.

La varroase, en tant que maladie réputée légalement contagieuse, est un parasite dangereux qui a fait beaucoup de dégâts dans les ruches depuis son apparition au Maroc en 1990. L'Etat a mené plusieurs programmes de sensibilisation et d'encadrement, notamment par la vulgarisation des produits anti varroa. Pratiquement tous les apiculteurs au Maroc sont sensibilisés et connaissent le parasite et les moyens de lutte.

L'étude réalisée par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II entre 1991 et 1998 sur la varroase, a permis au Ministère de l'Agriculture de mettre en place une stratégie de lutte contre ce parasite qui a porté sur l'homologation des produits efficaces, la vulgarisation de ces produits avec les techniques et les périodes d'utilisation et surtout le plan de lutte qui recommande deux traitements systématiques et annuel par les apiculteurs : à la fin du mois d'août et début septembre et un deuxième traitement à la fin de décembre et début janvier de chaque année.

Pour les loques, la nosémosse et les autres maladies, le Ministère de l'Agriculture vulgarise les produits de traitement et homologue les produits les plus efficaces.

Il est à signaler que les apiculteurs déclarent rarement l'apparition des maladies contagieuses. Aussi, en raison des coûts élevés des traitements, ils utilisent des produits non homologués, surtout contre la varroase, ce qui favorise le développement de la résistance contre les produits efficaces.

Comme il a été signalé précédemment, l'apiculture ne bénéficie pas de campagnes prophylactiques contre les maladies réputées légalement contagieuses à l'instar des autres filières animales.

## Commercialisation du miel

La commercialisation du miel se caractérise par un pique très important : 90 % du miel est commercialisé et consommé à l'occasion du mois de Ramadan.

La quantité de miel produite, issue des ruches modernes et traditionnelles, est commercialisée selon plusieurs circuits ; ces dernières années, avec le développement des grandes surfaces, la commercialisation du miel commence à s'organiser. Mais, la grande quantité de miel est vendue dans des circuits non clairement identifiés (intermédiaires, souks, familles, amis,...). Les prix à la production varient de 45 à 80 DH/Kg pour les miels dits de pleine notamment du Gharb (Eucalyptus, oranger, multi fleurs...) et entre 100 à 400 DH/kg pour les miels dits de montagnes (thym, romarin, Euphorbe, caroubier...). Les prix varient en fonction de plusieurs facteurs liés surtout à la qualité du miel, son origine botanique et le « label terroir ».

Le développement des grandes surfaces a permis de favoriser la commercialisation du miel tout le long de l'année et le nombre de marques de vente de miel ne cesse d'augmenter.

On peut dire qu'au niveau de l'aval de la filière apicole, l'industrie et la commercialisation du miel connaissent un grand retard et nécessitent des efforts considérables de développement.

La consommation du miel reste très faible par rapport au niveau de consommation des pays européens : 200 grammes/habitant/an.

Ce niveau bas de consommation est expliqué par plusieurs facteurs, notamment :

- Au Maroc, souvent le miel est considéré comme un produit thérapeutique et les familles ne s'en approvisionnent que pour un besoin particulier : utilisation en médecine traditionnelle, fortifiant...
- Le miel n'entre pas dans les habitudes alimentaires quotidiennes
- Le prix de vente est considéré relativement cher par rapport au pouvoir d'achat au Maroc

Exportation :

Malgré la production de certains types de miel, dont de la qualité est demandée sur les marchés Européens et Américains, les normes exigées par ces pays sont des vrais barrières pour l'exportation du miel marocain, notamment l'exigence de plan de surveillance de résidus.

En ce qui concerne les échanges commerciaux avec les pays arabes, elles sont très limitées.

Pour promouvoir le miel à l'exportation, des efforts doivent être déployés, notamment par les professionnels et les incitations des services publics.

### **Importance socio-économique de l'apiculture**

Le secteur apicole joue un rôle socio-économique non négligeable. En effet, plus de 34.000 agriculteurs tirent leur revenu en totalité ou en partie de cette activité : 32.000 apiculteurs moderne. En plus, dans les activités de l'apiculture, d'autres emplois indirects sont nombreux et importants.

L'apiculture joue également un rôle essentiel dans la pollinisation des plantes naturelles et cultivées, et améliore la quantité et la qualité des productions végétales, notamment l'arboriculture fruitière, le maraîchage, et les cultures industrielles...

## **Types d'incitation aux investisseurs**

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement de l'Agriculture et depuis 2009, le Gouvernement du Maroc a lancé « le plan Maroc Vert », qui a défini la vision, la stratégie de développement des filières agricole et les plans de mise en œuvre de ces stratégies.

Parmi les actions d'accompagnement de ce développement, les incitations financières.

Pour l'apiculture : les incitations financières sont de deux types :

- **Projet d'agrégation :**

Il s'agit de l'encouragement des investissements privés visant à développer un partenariat entre l'agrégateur et les agrégés. L'agrégateur collecte le miel des agrégés et le valorise dans une unité de transformation. L'Etat est actuellement en cours de finaliser les incitations financières pour la création de l'unité de valorisation et une incitation financière pour les ruches des agrégés dont il collecte le miel.

### **Investissement dans la filière apicole :**

L'Etat incite les investisseurs par 30% sur le coût d'acquisition du matériel et 300 Dhs par ruche neuve ; ainsi que la sélection des souches productives : 250 dhs par reine pour les individus et 300 Dhs par reine sélectionnée pour les coopératives.

# Principales contraintes de la filière apicole

## En matière de production et productivité

- Les contraintes liées au milieu naturel, notamment les changements climatiques et les sécheresses successives des dernières décennies ont perturbé le calendrier des floraisons et des miellées ;
- La limitation d'accès, voire interdit à des espaces forestiers de plus en plus gérés par des sociétés privées ou à des vergers d'agrumes privés, empêche les apiculteurs de l'exploitation de ressources mellifères.
- La déforestation et le remplacement par les services des eaux et forêts des Eucalyptus productifs du miel par des Eucalyptus qui produisent plus du bois que du miel.
- La pratique très faible voire inexistante de sélection des ruches et de l'élevage des reines par les apiculteurs.
- Manque de programme de sélection et d'amélioration génétique chez les abeilles
- Insuffisance de programme de recherche et de purification des races d'abeilles locales
- Le non maîtrise par les apiculteurs de la lutte contre les maladies, notamment la varroase
- Insuffisance de l'encadrement du secteur : très peu de cadres ou techniciens spécialisés en apiculture.
- Insuffisance des programmes de formation des apiculteurs, techniciens et cadres.
- Faible niveau de technicité des apiculteurs en matière de conduite technique d'un élevage apicole moderne malgré quelques efforts déployés par l'Etat en matière de formation et d'organisation de sessions et de journées d'information.
- Manque des programmes de transfert de technologie en matière de diversification de produits et en apithérapie.
- Manque d'institutions de formation en apiculture moderne et fermeture des centres de Lalla Mimouna et Elkoudia qui étaient spécialisés dans les formations en apiculture

## **En matière de conditionnement, de valorisation et de commercialisation des produits de la ruche :**

Dans ce domaine, le seul produit commercialisé et source principale de revenu des apiculteurs est le miel.

Souvent les circuits de commercialisation et les conditions de conditionnement du miel ne répondent pas aux normes de qualité.

Des efforts sont à déployer pour la valorisation et la diversification des produits de la ruche. Notamment par la labellisation et la certification des produits des tiroirs.

L'ONSSA vient de finaliser un projet de texte sur la normalisation du miel qui sera prochainement publié et entrer en vigueur. Ce projet de lois définit un cahier des charges précisant les normes de qualité de miel et les moyens de contrôle de qualité et de traçabilité des produits de la ruche.

# **III – Perspectives de développement de la filière apicole**

Les perspectives de développement de la filière apicole au Maroc, s'inscrivent dans le cadre global de la stratégie du Plan Maroc Vert visant à développer le secteur agricole au Maroc, en particulier, la nouvelle stratégie de développement de cette filière approuvée par les professionnels (Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'Apiculture : FIMAP) et le Gouvernement du Maroc en avril 2011, sous forme contrat programme, qui a défini la vision de développement et les actions à mettre en œuvre.

### • **Potentiel de production de miel**

Les potentialités mellifères au Maroc sont très importantes grâce au climat favorable et les ressources mellifères riches, diversifiées et étendues sur de grandes superficies : 5 millions d'ha de forêts, l'arboriculture fruitières, notamment les agrumes, les cultures industrielles et fourragères, les plantes spontanées... ; Le potentiel de production de miel est estimé à plus de 30.000 tonnes.

### • **Proposition d'une stratégie**

La stratégie proposée pour le développement de la filière apicole au Maroc est basée sur les axes suivants la suivante :

- Diversification des produits
- Assurer l'autosuffisance en miel



## **Actions à mettre en œuvre**

### **Programme de mise à niveau professionnel de la FIMAP**

Ce programme vise le renforcement des structures de la FIMAP afin de lui permettre d'assurer son rôle de partenaire de développement et aussi la coordination de ses activités, la décentralisation et la déconcentration. Il doit lui permettre aussi de renforcer le partenariat public privé, de développer la synergie au niveau de la région Maghrébine par la création d'une Fédération Maghrébine de l'Apiculture efficace et opérationnelle. Elle doit lui permettre de développer son réseau de communication et d'échange.

### **Mise en place d'un système de coordination et de suivi avec les départements du ministère de l'agriculture :**

L'objectif est la coordination, le suivi, le reporting et l'évaluation des projets de développement de l'apiculture dans toutes les régions du Maroc. Dans ce sens la mise en place d'un système de coordination avec les départements du ministère de l'agriculture est nécessaire pour une meilleure complémentarité et efficacité pour la réalisation du contrat programme signé entre le gouvernement du Maroc et la FIMAP.

## **Programme de renforcement de capacités techniques :**

Ce programme doit inclure les formations théoriques et pratiques pour répondre aux besoins qui seront identifiés d'une manière participative avec les apiculteurs. Aussi un accompagnement de proximité des professionnels doit être assuré par des spécialistes en techniques d'apiculture modernes.

## **Programme de recherche :**

Caractérisation des races d'abeilles locales. Installer des programmes de purification de ces races et d'amélioration de leur productivité.

## **Programme de sauvegarde et de développement de la race d'abeilles saharienne :**

La race d'abeilles saharienne est considérée comme patrimoine national et international. C'est parmi les principales activités génératrices de revenus adaptée aux conditions difficiles du sud du Maroc, qui peut lutter contre la pauvreté, sauvegarder l'environnement et la biodiversité, créer des emplois et améliorer la qualité de l'alimentation des populations rurales démunies. Elle est actuellement en cours de disparition. Ce qui nécessite des mesures urgentes pour sa sauvegarde et son développement.

## **Création d'un centre nationale de l'apiculture :**

IL est nécessaire de créer un centre national de développement de l'apiculture dont l'objectif est de mettre en place un schéma de sélection et d'amélioration génétiques des races d'abeilles locales, l'évaluation génétique des résultats obtenus et la création du livre généalogique de ces races d'abeilles. Ceci permettra de mettre sur le marché des reines d'abeilles sélectionnées hautement productrices.

## **Mise à niveau de la législation en vigueur sur la qualité du miel**

Un des problèmes majeurs de développement de l'apiculture au Maroc est la concurrence déloyale par l'importation du miel dont la qualité n'est toujours pas garantie. La mise à niveau de la réglementation vise une meilleure justice, des mesures de contrôle transparentes doivent être mises en place afin de protéger la qualité des produits de la ruche et par conséquent protéger le consommateur.

## **Promotion des produits de la ruche, notamment le miel**

Il s'agit de sensibiliser le consommateur sur la qualité des produits de la ruche, notamment le miel, par des campagnes médiatiques et des actions de sensibilisation (journée, brochures,..), pour augmenter le niveau de consommation du miel et des autres produits de la ruche produits au Maroc.

## **Labellisation des principaux miels de terroir et identification de leur vertu thérapeutique :**

Afin d'acquiescer la confiance du consommateur, les miels du terroir doivent être labelliser

## **Mise en place des systèmes d'incitations à l'investissement plus encourageantes :**

Afin d'accompagner le développement de l'apiculture il est nécessaire de mettre en place des systèmes d'incitations à l'investissement plus encourageantes

## **Approche et modalité de mise en œuvre**

L'interprofession doit être représentative et l'acteur principal dans le développement de la filière apicole, et ce, à travers la dynamisation de ses structures régionales, le partenariat public privé. Dans ce sens et en vue de coordonner toutes les actions de développement de la filière apicole, la FIMAP réalisera ces actions dans le cadre conventions de partenariat et doit préparer des plans d'actions avec ses partenaires, élaborer des indicateurs de suivi et évaluation de la mise en place de ces plans d'actions.